

Atelier régional des solutions

« Eclairage et protection du ciel étoilé en Nouvelle-Aquitaine »

Maison de la Région – Limoges – mardi 19 mars 2019

Compte rendu synthétique

L'Atelier, organisé par le Conseil permanent de la transition énergétique et du climat de la Région Nouvelle-Aquitaine, a réuni 110 participants dont 36 femmes, représentant 68 organisations publiques ou privées nationales, régionales, départementales et locales. Organisé sur une journée, il était structuré en trois séquences : partage des connaissances / réalisations locales et démarches territoriales / « Temps des suggestions ».

Chaque participant s'est vu remettre un document « ressources » compilant l'ensemble des publications, dossiers, outils pédagogiques, ... portant sur le thème de l'Atelier.

Des 36 fiches d'évaluation sur le déroulement de l'Atelier collectées, il ressort :

- . Une satisfaction (très satisfait à satisfait) de 100% ;*
- . Le choix de Limoges plébiscité à 72% ;*
- . L'organisation considérée comme très satisfaisante à 89% ;*
- . Pour l'équilibre entre les temps d'intervention et les temps d'échanges, 100% de très satisfaits à satisfaits ;*
- . Le programme est plébiscité pour son équilibre et son contenu ;*
- . Des améliorations à apporter pour le dossier du participant et sur la qualité des diaporamas.*

Enfin pour de prochaines éditions, il est proposé de convier les gestionnaires d'espaces naturels protégés, de présenter les aides financières disponibles, d'exposer la dimension sociologique et d'éducation à l'environnement et d'approfondir les questions de santé humaine.

En introduction de la journée

Madame Françoise Coutant, Vice-Présidente de la Région Nouvelle-Aquitaine en charge de la transition énergétique et du climat remercie les participants. Elle rappelle que cet Atelier des solutions trouve son origine dans les travaux de co-construction du volet Climat-air-énergie du SRADDET, au premier semestre 2018. Lors de ceux-ci, de nombreux acteurs ont souhaité aborder le sujet de la pollution lumineuse et proposé que la Nouvelle-Aquitaine devienne la première région étoilée de France. Elle indique que le coût annuel des consommations d'électricité de l'éclairage public pour la Nouvelle-Aquitaine a été estimé, par l'AREC et les syndicats d'énergie, à 70 millions d'euros pour un total de 1 000 000 de points lumineux.

La pollution lumineuse est un sujet de plus en plus prégnant et concerne au-delà de l'énergie, la dépense publique, la biodiversité, la préservation des paysages et la santé humaine.

Aussi, le projet de SRADDET qui sera proposé en séance plénière du Conseil régional le 6 mai prochain, a intégré la proposition des acteurs par l'objectif suivant : « Faire de la Nouvelle-Aquitaine la première région étoilée de France, en stoppant la pollution lumineuse du ciel nocturne ».

Elle propose aux participants que cette journée soit, aussi, l'occasion de trouver des solutions pour « nourrir » la Séance plénière de juillet 2019 sur la transition écologique, énergétique et solidaire. Aussi, la co-construction avec les acteurs doit pleinement s'exprimer aujourd'hui. Enfin, elle souhaite que le sujet de l'éclairage privé extérieur soit aussi abordé. En effet, on constate des pollutions lumineuses d'envergure, par exemple, par certains établissements industriels ou commerciaux et les récents panneaux publicitaires luminescents.

Séquence 1 : Partage des connaissances

Romain Sordello, Chef de projet Pollution lumineuse à l'Agence Française pour la Biodiversité et au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris expose et illustre les nombreux impacts de la pollution lumineuse sur la biodiversité. Parmi toutes les informations présentées, il souligne que les publications scientifiques sur la pollution lumineuse sont en forte expansion ces dernières années, preuve que le sujet intéresse et inquiète mondialement la communauté scientifique. Il insiste sur le fait que la pollution lumineuse est un problème multifactoriel, mais que, à la différence d'autres types de pollutions, elle est rapidement réversible. Il préconise qu'à l'image de la gestion différenciée des espaces verts, il serait opportun de développer la gestion différenciée de l'éclairage. Il précise que le spectre des lumières blanches et bleues semble plus impactant pour la faune que le spectre jaune et orange. Enfin, il propose de considérer systématiquement la biodiversité nocturne dans la conception de la Trame verte et bleue, en intégrant la notion de Trame noire ou Trame sombre. Cette intégration est encore expérimentale en France, mais indispensable à développer.

Lors de ce premier temps d'échanges, il est confirmé qu'il y a des différences de comportement selon les espèces de chauves-souris par rapport aux sources lumineuses nocturnes.

Jean Le Cocquic, Directeur du SDE 24 et Représentant de Territoires d'énergie Nouvelle-Aquitaine, réseau des syndicats départementaux d'énergie présente les résultats de l'approche du coût énergétique de l'éclairage public en Nouvelle-Aquitaine réalisée avec l'AREC / Observatoire régional de l'énergie et gaz à effet de serre, à la demande de la Région. Il précise que les collectivités locales ont encore trop souvent une culture du sur-éclairage. La technologie des leds n'est pas une solution miracle du fait du spectre d'éclairage, de la moindre longue durabilité des lampes et de leur coût élevé. Il propose que le sujet de l'éclairage public au sens de la réduction de la pollution lumineuse puisse être inscrit dans la prochaine convention entre la Région et les 13 syndicats d'énergie de Nouvelle-Aquitaine. Par ailleurs, il évoque l'intérêt qu'il y aurait à intégrer une dimension biodiversité dans la phase de diagnostic que réalisent les syndicats pour les collectivités locales. Pour cela, les syndicats pourraient s'adjoindre des compétences naturalistes. L'éclairage public doit être considéré comme un « bien public », au sens de son intérêt général. Aussi, il doit intégrer toutes les facettes environnementales et sociétales.

Lors de ce deuxième temps d'échanges, les participants expriment et soulignent les points suivants :

La nécessité que les syndicats d'énergie s'engagent dans une culture nouvelle de l'éclairage, en considérant par exemple que l'augmentation du nombre de points lumineux ne constitue plus, par principe, une amélioration. La réduction de la pollution lumineuse, au-delà de la réduction des consommations d'énergie, devrait être le nouvel objectif global ;

Ainsi, la rénovation du parc d'éclairage public, aujourd'hui vieillissant, est l'occasion d'avoir une approche d'ensemble incluant les dimensions environnementales ;

Le sujet du devenir des leds et de leur recyclage.

Natalie Commeau, Cheffe de la Mission bruit et agents physiques au Ministère de la transition écologique et solidaire décrit et précise les évolutions récentes du cadre réglementaire de l'éclairage public et privé. L'application de ce cadre est à parfaire pour viser une baisse significative de la pollution

lumineuse. Enfin, elle précise que l'actuelle réglementation constitue une étape dans la diminution des nuisances lumineuses.

Lors de ce troisième temps d'échanges, les participants expriment et soulignent les points suivants :

La nécessité d'une collaboration fructueuse entre les collectivités locales désireuses de réduire la pollution lumineuse et le Préfet de département. Les maires ont compétence pour verbaliser les personnes morales privées qui ne respectent pas l'arrêté ;

L'importance de l'application des textes et de la responsabilité de l'Etat à les faire respecter ;

Le rôle des citoyens et des associations pour relever et faire savoir les situations de non application de la réglementation.

Jean-François Landel, Inspecteur de l'administration du développement durable et Isabelle Auricoste, Chargée de mission d'Inspection générale au Conseil général de l'environnement et du développement durable au Ministère de la transition énergétique et solidaire mettent en exergue les points clef de leur rapport, publié en novembre 2018, sur la pollution lumineuse. Ils exposent leurs recommandations en soulignant l'importance d'une très large diffusion des multiples travaux réalisés sur la pollution lumineuse et sa réduction. Il y a une nouvelle culture à partager très largement par les acteurs publics, les associations et les citoyens.

Lors du quatrième temps d'échanges, les participants expriment et soulignent les points suivants :

La qualité du rapport est saluée ;

L'intérêt de remettre le citoyen au cœur de ce sujet et autour de la question : ai-je besoin d'un éclairage systématique la nuit ?

La mise en réseau de personnes ressource à l'échelle régionale pour aider les collectivités locales à s'investir pragmatiquement dans la réduction de la pollution lumineuse, ainsi que la publication de guides pratiques reposant sur des réalisations réussies. La dimension pédagogique est relevée ;

L'intérêt d'intégrer la pollution lumineuse dans la préparation du futur Plan régional santé environnement 4.

Les Kiosques infos proposés lors de la pause déjeuner ont permis aux participants de découvrir plus avant les organisations suivantes : Dark Sky Lab, SOLIHA 86, ANPCEN et ADAES.

Séquence 2 : Réalisations locales et démarches territoriales

Jacques Deschamps, conseiller municipal de Vouillé en Vienne, Serge Sore, Maire de Luxey et conseiller régional dans les Landes et Jean-Michel Monteil, Maire de Beynat en Corrèze font part successivement leurs expériences d'élus locaux impliqués dans des opérations communales de réduction de la pollution lumineuse. Jacques Deschamps insiste sur l'origine de l'action qui visait les économies d'énergie et qui, au-delà de Vouillé, a concerné douze autres communes du Pays. Il précise que l'objectif était d'atteindre l'étiquette énergétique A+ (ADEME) et que les élus et techniciens se sont impliqués concrètement sur le terrain, notamment par des tests nocturnes sur la densité lumineuse. Serge Sore indique que la commune a bénéficié de l'indispensable accompagnement technique et financier du syndicat départemental d'énergie. Le conseil municipal a, pour l'instant, refusé l'extinction « cœur de nuit » mais l'idée progresse à l'image de la participation des habitants à l'évènement national : « La jour et la nuit ». Jean-Michel Monteil présente la démarche de la réduction de la pollution lumineuse comme une des actions « phare » d'un programme plus global pour le développement durable, autour d'un Agenda 21 labellisé : « Notre village, terre d'avenir ». Les administrés ont été largement associés à l'occasion de manifestations nocturnes. Il précise que le soutien de l'ANPCEN, y compris au plan technique, a été important et décisif.

Lors de ce cinquième temps d'échanges, les participants expriment et soulignent les points suivants :

Les trois communes sont ouvertes à accueillir toute commune de Nouvelle-Aquitaine intéressée pour mettre en place des actions de même nature ;

L'action d'exemplarité de la commune peut servir de pédagogie pour que les particuliers, eux-mêmes, s'engagent dans des démarches vertueuses de réduction de leur consommation d'énergie ;

La biodiversité n'apparaît pas comme l'objet premier de la motivation et de la justification d'une politique de réduction de l'éclairage public. Aussi, des études ciblées et localisées sur les aménités biodiversité seraient opportunes ;

Les intervenants s'accordent pour considérer qu'au global et quel que soit la « porte d'entrée », le bilan est environnementalement et économiquement positif.

Patrick Tardieux, Directeur des études techniques à la Communauté d'agglomération Limoges Métropole détaille l'expérimentation Lumiroute, un couple revêtement routier/éclairage public économe en énergie conduit de 2013 à 2016 dans le cadre d'un Appel à projets (AAP) national du Ministère de la transition écologique et solidaire. L'expérimentation est d'une grande richesse au niveau des différents types de résultats obtenus et des idées qui ont pu en naître, comme un nouveau projet d'étude appliquée sur l'éclairage intelligent et adaptatif pour la voirie.

Lors de ce sixième temps d'échanges, les participants expriment et soulignent les points suivants :

La question est posée de l'intérêt même de l'éclairage systématique des voies routières et de l'importance des études photométriques.

Philippe Ruguet, Violette Janet-Wioland et Emilie Rabeteau pour les PNR Landes de Gascogne, Millevaches en Limousin et Périgord-Limousin exposent la démarche individuelle et collective conduite sur ces territoires d'exception et associant étroitement réduction des consommations énergétiques, diminution de la pollution lumineuse, préservation et valorisation du patrimoine naturel et paysager. L'ambition était d'aller au-delà des actions diverses telles que : La Nuit de la chouette, Le jour de la nuit, Villes et villages étoilés, La nuit internationale des chauves-souris, Les nuits des étoiles...,

pour engager une action collective d'envergure : l'obtention du label « Réserve internationale de ciel étoilé »(RICE). La dimension culturelle, au sens de la « valeur » sociétale du ciel étoilé et de la nuit, est à considérer aussi dans l'approche de la réduction de la pollution lumineuse. Cette dimension peut utilement garantir l'action et sa qualité sur le long terme. L'objectif est d'obtenir la labellisation RICE fin 2021, courant début 2022.

Lors de ce septième temps d'échanges, les participants expriment et soulignent les points suivants :

L'intérêt que les syndicats d'énergie, à l'occasion des schémas stratégiques d'éclairage, intègrent plus encore cette problématique globale, les PNR constituant des territoires d'expérimentation et de diffusion des réalisations exemplaires. L'impact des grandes agglomérations sur les ciels des territoires ruraux d'exception est bien réel, d'où l'importance de créer des contrats de solidarité pour réduire la pollution du ciel nocturne des grandes zones urbaines.

Lionel Poitevin, Directeur régional Nouvelle-Aquitaine dresse le panorama des actions, outils et projets tant nationaux que régionaux de l'ADEME pour réduire les consommations énergétiques de l'éclairage public. Il souligne le coût important de l'éclairage public dans la facture énergétique de la collectivité locale : une moyenne de 37% de la facture électrique. L'ambition est de partir d'un des items du sujet de la pollution lumineuse, comme les consommations énergétiques, pour construire un plan d'actions basé sur d'autres objectifs comme la biodiversité, la santé publique, les paysages nocturnes, ...

Lors de ce huitième temps d'échanges, les participants expriment et soulignent les points suivants :

L'intérêt de concevoir, à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, un dispositif d'accompagnement technique et financier.

Séquence 3 : Temps des suggestions

A partir du « Document des suggestions » et par petits groupes, constitués de manière informelle, les participants formulent des pistes d'amélioration et de nouvelles solutions pour démultiplier l'action en Nouvelle-Aquitaine. Le COPTec compilera ce travail collectif. Il sera rendu public et servira, également, aux réflexions en cours de la Région sur l'ambition NéoTerra 2030 (transition écologique, énergétique et solidaire) programmé pour la séance plénière du 9 juillet 2019.

Les pistes d'amélioration et les propositions d'amélioration sont les suivantes :

Action et coopération entre collectivités locales

- *Encadrer efficacement l'extinction des magasins, des publicités lumineuses et des éclairages vers le haut des bâtiments patrimoniaux*
- *Coopération entre collectivités territoriales frontalières pour renforcer les actions de préservation du ciel étoilé*
- *Contrats de réciprocité/solidarité pour la réduction de la pollution lumineuse entre espaces ruraux à forte valeur patrimoniale et villes /agglomérations environnantes*
- *Renforcement de la Coopération inter parcs naturels régionaux avec les intercommunalités pour la création de trame noire d'envergure*
- *Concevoir et structurer des plans intercommunaux « ciel étoilé »*

- *Mise en place d'un schéma directeur commun a plusieurs collectivités, pour définir les priorités entre éclairage public et environnement nocturne à préserver (exemple : harmonisation des horaires d'extinction et d'abaissement)*
- *Déterminer un plan pluri-annuel de rénovation, élaboré en fonction de critères retenus par le maître d'ouvrage en concertation avec les experts de l'éclairage : projets d'aménagement en prévision, maîtrise énergie, amélioration de la qualité d'éclairage, pollution lumineuse,...*
- *Développer le volet réduction pollution lumineuse par les « Conseil en énergie partagée »*
- *Favoriser la généralisation des expérimentations locales et le faire savoir à l'échelle régionale (échanges d'expériences, visites de sites)*
- *Responsabiliser les municipalités qui ont transféré la compétence Eclairage Public*
- *Avant toute démarche, les communes rencontrent d'autres municipalités déjà engagées dans des démarches*
- *Inscrire les questions d'éclairage public et privés dans les PLUI et PCAET*
- *Inclure la Trame noire dans les schémas d'aménagement*
- *Renforcer la collaboration entre les syndicats d'énergie et les collectivités locales*
- *Animation régionale d'un réseau des initiatives locales (centre de ressources documentaires, séminaires, base de données en open data, flashes sur actions innovantes...)*
- *Dans le cadre du partenariat Territoire d'énergie Nouvelle Aquitaine (TENAQ) et région Inclure le volet éclairage public dans la nouvelle convention.*
- *Soutien financier de la Région pour la mise en place de schémas départementaux d'aménagement lumière et de remplacement des sources lumineuses énergivores et polluantes*
- *Profiter de l'implication de la Région pour favoriser les expérimentations à grande échelle en Nouvelle-Aquitaine*
- *Impulser les projets et soutenir les initiatives locales, par exemple Appel à projet, concours annuels, ...*
- *Développer des coopérations internationales pour faciliter les échanges d'expérience et d'expertise*
- *Communiquer sur les évènements Jour de la nuit, Nuit de la Chouette, Nuits des étoiles,....en direction des collectivités locales pour les inciter à y participer*
- *Définition d'indicateurs sur la biodiversité nocturne ; l'éclairage ; la consommation ; puissance lumineuse ; l'étalement urbain*

L'information, la consultation et la relation avec les habitants et les gens de passage

- *Les habitants sont parfois réfractaires à la diminution de l'éclairage public. Il y a donc nécessité de pédagogie, de patience, d'explication.....*
- *Relai par les bulletins municipaux et les médias locaux des initiatives des citoyens et des associations*
- *Opération d'éducation à l'environnement nocturne dans les écoles, les collèges et les lycées*
- *Soirées d'éveil, et de sensibilisation : astronomie, biodiversité, marches nocturnes*
- *Recensement des espèces victime des points lumineux par observation directe*
- *Informé et faire participer les citoyens pour qu'ils s'approprient la notion d' « ECLAIRER JUSTE » afin de répondre aux enjeux d'économie d'énergie, de préservation de la biodiversité et du respect du ciel étoilé*
- *Sensibiliser le public sur les idées reçues et croyances : « éclairage public serait un facteur de sécurité » au sens large (accidentologie, agressions, cambriolages) pour faire évoluer les mentalités.*

- *Associer la population au processus décisionnel de réduction de la pollution lumineuse après des étapes de sensibilisation et d'information*
- *Elaboration d'un cycle régional de formations pour les élus locaux*
- *Edition (nouveaux outils) et diffusion (outils existants) au niveau régional d'outils techniques et pédagogiques à destination des collectivités pour sensibiliser les habitants dont les enfants*
- *Accompagnement par la Région des opérations de labellisation*
- *Mobiliser les centres de culture scientifiques et techniques (CAP Sciences, Espace Mendès France, Lacq Odyssée, Récréasciences)*
- *Favoriser la vigilance citoyenne : observatoire des nuisances lumineuses à partir de protocoles d'observations simples*
- *Soutien à l'action bénévole des associations engagées dans la réduction de la pollution lumineuse*
- *Etudier l'opportunité de « Maison du Climat » à destination des citoyens et proposant des informations sur la pollution lumineuse, les économies d'énergie, les gaz à effet de serre...*

Education à la nuit

- *Sorties et balades nocturnes grand public et scolaires : découverte de la vie nocturne et des astres*
- *Sensibilisation des plus jeunes dès le primaire aux enjeux d'une nuit protégée par des animations, mallettes pédagogiques, séances participatives...*
- *Intégration de ce sujet dans les programmes de l'éducation nationale*
- *Sensibilisation aux bons gestes : éteindre en sortant d'une pièce ; respecter la nuit dans son jardin,...*
- *Développer, en Nouvelle-Aquitaine des opérations pour « retrouver la nuit » : le jour de la nuit, semaine étoilée en Nouvelle-Aquitaine, extinction la nuit de pleine lune, extinction temporaire de quartier pour une découverte par les habitants*
- *Organiser des déambulations nocturnes en partenariat avec les associations locales d'éducation populaire,*
- *S'appuyer sur les compétences des Espaces Info Energie*
- *Information sur les chaînes de télévisions régionales et web, web documentaire,....*
- *Les syndicats d'énergie pourraient mettre en place un programme de sensibilisation sur la préservation des milieux naturels nocturnes*

Tourisme étoilé

- *Création de « sites noirs » comme lieu d'observation comme lieux exceptionnels d'observation du ciel étoilé*
- *Le tourisme astronomique doit apporter un plus pour la biodiversité*
- *S'appuyer sur les compétences des associations locales naturalistes et astronomiques pour la mise en valeur du ciel étoilé et « récompenser » les efforts des communes qui s'y associent*
- *L'ensemble des acteurs du tourisme de Nouvelle-Aquitaine doivent se saisir du sujet*
- *Intégrer dans la communication touristique régionale, départementale et locale les réalisations et produits touristiques ciel étoilé*
- *Concevoir et mettre en vente des produits touristiques : « nuits à la belle étoile », vie sauvage de nuit,...*
- *Valoriser l'aspect culturel de la nuit naturelle auprès des habitants et des touristes*

- *Les syndicats d'énergie pourraient accompagner les collectivités dans une démarche de labellisation ciel étoilé*
- *Sensibiliser les opérateurs touristiques à la protection du ciel étoilé*
- *Les lieux touristiques doivent aussi réduire leur impact lumineux, mise en lumière du patrimoine y compris par une mise en lumière réfléchie du patrimoine bâti*

Les innovations technologiques et leurs limites

- *Diffusion d'une documentation à destination des élus sur les recommandations techniques (rénovation du parc et nouvelles installations lumineuses)*
- *Attention à l'effet rebond : les économies d'énergies réalisées ne doivent pas être le prétexte à des points d'éclairage supplémentaires mais à une baisse globale du niveau d'éclairage*
- *Informers sur les caractéristiques et les limites des différentes technologies*
- *Prendre en compte les problématiques de recyclage lors du renouvellement des systèmes d'éclairage public*
- *Elargir la notion d'étiquette énergétique de l'ADEME aux notions plus qualitatives d'efficacité lumineuse, d'usage temporel, de qualité spectrale des sources et de distribution du flux lumineux (densité surfacique et Unité Lumineuse Réfléchissante)*
- *Encourager les solutions d'éclairage durable, notamment par l'usage des candélabres solaires photovoltaïques*
- *Information sur la nocivité de la lumière blanche et bleue (lumière froide) des LED et encourager les lumières oranges (chaudes)*
- *La Nouvelle-Aquitaine pourrait être première Région à voter un moratoire contre l'installation des panneaux publicitaires lumineux*
- *Financement des changements d'ampoules*

Divers

- *Pôle de recherche sur l'écologie « nocturne » : paysages, biodiversité, pollinisateurs nocturnes, santé humaine,...*
- *Demander au Préfet et services de l'état de faire appliquer l'arrêté du 27 décembre 2018*
- *Par une dynamique régionale état/Région expérimenter une application améliorée de l'arrêté ayant valeur d'exemple national*
- *Très grande prudence sur les expérimentations de « route lumineuse »*
- *Consolider et diffuser largement l'inventaire « Etat du parc d'éclairage public en Nouvelle-Aquitaine et coûts annuels pour les collectivités » réalisé pour la Région par l'AREC et TENACQ*

En clôture de la journée

Madame Françoise Coutant, tout d'abord, remercie les intervenants et les participants pour la richesse des informations délivrées, la multiplicité et la qualité des discussions et leur contribution active à la volonté régionale d'un ciel nocturne non assailli par la pollution lumineuse.

Elle retient comme points marquants de ce premier Atelier régional sur la pollution lumineuse :
 . L'éclairage est une question multifactorielle aux entrées diverses selon les publics, les acteurs et les partenaires. Ce sont autant d'opportunités et de bonnes raisons d'agir. Le sujet est réellement transversal et oblige à une vision systémique ;

La santé humaine est aussi un sujet clef avec l'exemple du nécessaire respect des rythmes biologiques.

Elle informe de la parution prochaine d'un rapport d'expertise et d'un avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire, l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) sur : « Effets sur la santé humaine et sur l'environnement (faune et flore) des systèmes utilisant des diodes électroluminescentes (LED) ».

Elle précise que l'ensemble des diaporamas et la synthèse des échanges de la journée seront disponibles sur les pages COPTec du site web de la Région, tout début avril.

Elle convie les participants au prochain Comité régional COPTec, le mardi 28 mai 2019 sur « La finance durable et les financements pour le climat : panorama et opportunités à l'échelle mondiale, régionale et locale » à l'Hôtel de région, à Bordeaux.

Organisations participantes

Ad Stellas, ADAES (Association pour la découverte de l'atmosphère et de l'espace, ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'énergie), ALLEZ ET CIE, ANPCEN ('Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes), Astro club24 - Borrèze, Charente-Nature, CITELUM, Club d'astronomie de Thiviers, Communauté d'agglomération Limoges Métropole, Communauté d'agglomération Tulle Agglo, Communauté d'agglomération Grand Poitiers, Communauté de communes Isle et Crempse en Périgord ,Communauté de communes Périgord Limousin ,Communauté de communes Porte Océane du Limousin ,Communauté de communes Porte Océane Limousin, Commune de Beynat, Commune de Luxey, Commune de Saint-Bonnet-Briance, Commune de Saint-Ciers-de-Canesse, Commune de Vouillé (Vienne), Conseil départemental Mairie de Guéret, Conservatoire du littoral, Contant Entreprise SAS ,CPIE Périgord-Limousin, CRER (Centre régional des énergies renouvelables), DarkSkyLab, Direction départementale de la Corrèze, Direction départementale de la Haute-Vienne, EDF, EELV Creuse, EIE de la Creuse, Espace Mendès-France, Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze, Fédération des Parcs naturels régionaux de France, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine, GRDF, Ifrée, IPAMAC(réseau des Parcs naturels du Massif-Central), Limousin Ecologie, LPO de la Vienne, Marche pour le climat, Ministère de l'Environnement, Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, Parc naturel régional de l'Aubrac, Parc naturel régional de Millevaches en Limousin, Parc naturel régional Landes de Gascogne, Parc naturel régional Périgord Limousin, Saplimoges(Société d'astronomie populaire de Limoges),SOLIHA Vienne, SOREGIES, SPIE CityNetworks, Syndicat de l'éclairage, Syndicat Départemental d'Électrification et Équipement Rural de la Charente-Maritime, Syndicat départemental d'électricité et d'énergie du Lot-et-Garonne, Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, Syndicat Energies de la Haute-Vienne, Syndicat le Lac de Vassivière, Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour, UFC-Que Choisir Haute-Vienne, Université de Limoges, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Ville de Limoges, Ville de Saint-Junien